



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2024-03

PUBLIÉ LE 15 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Ambulatoire et Établissements sanitaires

IDF-2024-03-14-00004 - ARRÊTÉ N°DD93 2024-006?? Portant agrément du centre de santé Centre Ophtalmologique de la Gare pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques (1 page)

Page 3

IDF-2024-03-14-00003 - Arrêté n°DD93 2024/005 portant agrément du centre de santé dentaire Lucie Aubrac pour ses activités dentaires (1 page)

Page 5

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2024-03-14-00004

ARRÊTÉ N°DD93 2024-006

Portant agrément du centre de santé Centre
Ophtalmologique de la Gare pour ses activités
ophtalmologiques et orthoptiques

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DD93– 2024-006

Portant agrément du centre de santé Centre Ophtalmologique de la Gare ayant pour numéro FINESS Etablissement 930035019 pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12, ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2024-021 du 4 mars 2024 portant délégation de signature de la directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis ; ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le centre de santé dont la raison sociale est **Centre Ophtalmologique de la Gare** situé à l'adresse suivante **19 rue Victor Hugo – 93110 Rosny sous-Bois** dont le numéro FINESS est **930035019** et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est **Association Centre Ophtalmo de la Gare** situé à l'adresse suivante **19 rue Victor Hugo – 93110 Rosny sous-Bois**,

EST AGRÉÉ pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé par tout intéressé dans les deux mois à compter de sa notification devant le Ministre de la Santé et de la Prévention.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2024

Pour la Directrice générale par intérim de l'Agence
Régionale de Santé d'Île-de-France

La Directrice de la Délégation départementale
de Seine-Saint-Denis

Signé

Sylvaine GAULARD

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2024-03-14-00003

Arrêté n°DD93 2024/005 portant agrément du
centre de santé dentaire Lucie Aubrac pour ses
activités dentaires

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DD93– 2024/005

**Portant agrément du centre de santé dentaire Lucie Aubrac ayant pour numéro FINESS
Etablissement 93 003 495 4 pour ses activités dentaires**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12, ainsi que les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2024-021 du 4 mars 2024 portant délégation de signature de la directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le centre de santé dont la raison sociale est **Centre dentaire Lucie Aubrac** situé à l'adresse suivante **23 Avenue Lucie Aubrac – 93190 LIVRY GARGAN** dont le numéro FINESS est **93 003 495 4** et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est **Association Dentaire LUCIE AUBRAC** situé à l'adresse suivante **23 Avenue Lucie Aubrac – 93190 LIVRY GARGAN,**

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé par tout intéressé dans les deux mois à compter de sa notification devant le Ministre de la Santé et de la Prévention.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2024

Pour la Directrice générale par intérim de l'Agence
Régionale de Santé d'Île-de-France

La Directrice de la Délégation départementale
de Seine-Saint-Denis

Signé

Sylvaine GAULARD